



Appel à projets 2022-2024

« Soutien à l'innovation et à la transformation pédagogique des formations labélisées OCEAN »

Texte de cadrage

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-candidatures-institut-ocean>

Date de publication : 08 juin 2022

Date limite du dépôt d'intention :

08 juillet 2022

Date limite du dépôt des projets – Etape 2 :

Novembre 2022

1.	CONTEXTE.....	2
2	PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS.....	2
2.1.	PROGRAMME 1 : SOUTIEN AUX PARCOURS DE MASTERS EXISTANTS RELEVANT DU CHAMP THÉMATIQUE D'OCEAN.....	3
2.1.1	Renforcer le lien entre la recherche et la formation.....	3
2.1.2	Encourager l'internationalisation.....	4
2.1.3	Permettre le lien avec le secteur socio-économique (MSE).....	4
2.1.4	Faciliter l'interdisciplinarité.....	5
2.2.	PROGRAMME 2: NOUVELLES FORMATIONS (MASTER, DU, MASTERE ECT) INTERDISCIPLINAIRE OCEAN.....	5
3	CALENDRIER, MODALITÉS DE SOUMISSION DES CANDIDATURES.....	6
3.1.	MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES.....	6
3.2.	RÔLES CLEFS DANS LES PROJETS LAURÉATS.....	6
4	DOCUMENTS ET LIENS UTILES.....	6
5	ANNEXES.....	7



1. Contexte.

L'Institut des Sciences de l'Océan (OCEAN), dans le cadre de ses missions, soutient les actions de transformations innovantes liées à l'enseignement au niveau du Master, du Master(e) et du Doctorat, qui permettront de relever efficacement les défis actuels liés aux sciences de l'Océan. A cet égard, OCEAN, sur sa dotation AMIDEX, lance un appel à financement pour soutenir les actions TIGER d'innovation et de transformation de l'enseignement qui visent à renforcer et à permettre :

- le lien entre la recherche et l'éducation
- l'internationalisation
- le lien avec les secteurs socio-économiques
- l'interdisciplinarité

Ce financement propre à OCEAN peut finalement aider les programmes de Master à obtenir la labellisation TIGER. Un autre objectif parallèle est d'aider à renforcer les liens et la collaboration entre les Masters existants (en vue d'accroître l'interdisciplinarité), les programmes de doctorat et les plateformes rattachés à l'institut.

L'appel à propositions comporte deux programmes de financement distincts mais interdépendants.

Programme 1 : Soutien aux parcours de Masters existants relevant du champ thématique d'OCEAN

Programme 2 : Soutien à la création de nouvelles formations interdisciplinaires relevant du champ thématique d'OCEAN

2 Présentation de l'appel à projets

Public cible / Candidats éligibles

Cet appel à projets est ouvert à tous les diplômés nationaux de niveau « M » (Masters, diplômés d'ingénieur ou Mastere(e) rattachés à l'Institut Sciences de l'Océan d'AMU. Les actions proposées ont vocation à bénéficier également aux doctorants des écoles doctorales rattachées à l'Institut.

Il est proposé aux responsables de parcours de Masters d'examiner les opportunités utiles au soutien de leur projet pédagogique, en particulier en ce qui concerne les nouvelles maquettes pour la rentrée 2024 (voir section 3 pour les instructions).

OCEAN soutiendra le renforcement et la création de collaborations et de passerelles explicites permettant la mutualisation des cours entre les parcours de master existants afin d'offrir la possibilité aux étudiants d'un parcours de choisir un volant d'UE d'autres parcours dans un objectif de mutualisation et/ou d'interdisciplinarité.

Les UE bénéficiant d'un financement OCEAN devront être intégrées dans la nouvelle maquette, **mutualisée avec d'autres parcours de master OCEAN et ouvertes à la formation continue afin d'assurer leur durabilité à long terme.**



Les gratifications de stages ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel car OCEAN propose un appel spécifique.

2.1. Programme 1 : soutien aux parcours de masters existants relevant du champ thématique d'OCEAN

2.1.1 Renforcer le lien entre la recherche et la formation

a) Mener un Projet scientifique

Cette initiative vise à donner durant un semestre par an l'opportunité aux étudiants de travailler sur un projet de recherche interdisciplinaire (apprentissage par projets) qui permettra de favoriser l'acquisition des blocs de compétences liés au domaine de la recherche comme décrits dans Annexe 1-2 de l'AAP Tiger (voir Section 6). Ce projet est différencié du mémoire/stage de recherche.

OCEAN pourra financer :

- les heures d'enseignement supplémentaires liées à ce type d'enseignement,
- le matériel nécessaire à la réalisation du projet,
- les frais de transport dans le cas de visites de terrains.

b) Impliquer les étudiants dans les laboratoires, les plateformes et les outils de la Recherche

Cet item vise à renforcer l'apprentissages actifs en participant à des activités de laboratoires et/ou plateformes de recherche de haut niveau. Ce projet est différencié du mémoire/stage de recherche.

OCEAN pourra financer :

- les heures d'enseignement **supplémentaires** liées à ce type d'enseignement,
- le matériel potentiel nécessaire à la réalisation du projet,
- une partie ou la totalité des coûts de réalisation des expériences par les étudiants.

c) Telescience

Le programme d'enseignement permet l'apprentissage par la pratique en formant les étudiants à concevoir des procédures d'échantillonnage et en les aidant à collecter à distance des données sous-marines, puis à les analyser. Cette formation nécessite une mission de collecte de données à l'aide d'un véhicule sous-marin téléguidé (ROV) d'IFREMER et impliquera la réalisation d'une campagne avec la flotte océanographique française qu'OCEAN soutiendra.

OCEAN pourra financer :

1. **le coût total des heures d'enseignement** concernées par la Télésience,
2. le coût lié aux besoins potentiels de transmission par satellite,
3. le coût lié aux actions de marketing et de communication du cours.



d) **Université flottante**

OCEAN pourra financer :

- 1- les frais de voyage d'un étudiant sélectionné par le parcours de Master pour participer à une campagne océanographique internationale (**jusqu'à 1500 euros**). Le parcours sera responsable de la procédure de sélection de l'étudiant qui doit être validée par le comité de formation OCEAN (déployer le Cum Laude de TIGER est possible (voir Annex 3 Tiger, Section 6) ainsi que du bon déroulement de la mission.
- 2- OCEAN peut soutenir la candidature d'une campagne côtière conjointe organisée par différents parcours de Masters. Le cours sera mutualisable avec d'autres parcours de masters OCEAN.

2.1.2 Encourager l'internationalisation

a) **Financement pour la traduction/révision de l'anglais du matériel de description du parcours (ex. manuel du parcours, diapositives, matériel de communication) (jusqu'à 1500 euros par parcours)**

b) **Frais de voyage complémentaires pour l'accueil de conférenciers internationaux (jusqu'à 1500 € par parcours)**. Une attention particulière sera réalisée pour les projets qui mettent en évidence l'interdisciplinarité et la diffusion de ces conférences au sein de la communauté OCEAN.

c) **Aide à l'hybridation de cours**

OCEAN soutient la mise à disposition en ligne ou sous forme de MOOC des enseignements des parcours de master dans la logique du dispositif mis en place par AMU. <https://www.univ-amu.fr/fr/public/dreamu-les-enseignements-hybrides-35>

OCEAN pourra financer (jusqu'à 3000 € par parcours) les différents moyens qui aident à l'hybridation des cours. Les dépenses peuvent, par exemple, concerner l'achat de caméras vidéo qui permettent de suivre à distance (direct, enregistrés ect) les cours. Les parcours impliqués dans CIVIS recevront une attention particulière.

2.1.3 Permettre le lien avec le secteur socio-économique (MSE)

OCEAN propose de financer les actions suivantes pour soutenir des actions telles que celles proposées par TIGER dans l'annexe 5 niveaux 2 et 3 "**connaître le MSE**".

a) **Cours enseignés par des personnels du MSE (EPST, collectivités publiques, entreprises ect)**

OCEAN pourra financer le coût supplémentaire (voyage et différence de salaire) associé aux cours dispensés par les EPST (jusqu'à 1500 euros par parcours)

b) **Dispositifs pédagogie innovante MSE**



OCEAN pourra financer les coûts associés à l'organisation des cours/événements des EPST tels que les hackathons de co-création, le transport des étudiants, les matériaux pour les prototypes, etc. (Jusqu'à 1500 € par parcours)

2.1.4 Faciliter l'interdisciplinarité

OCEAN soutient la création de nouveaux cours interdisciplinaires ainsi qu'une école d'été ou d'hiver internationale interdisciplinaire.

a) Nouveaux cours interdisciplinaires (Total 15 ECTS)

Financement du coût de création de nouveaux cours interdisciplinaires. La soumission sera conjointe entre les différents parcours de masters concernés qui devront montrer l'adhésion de leurs composantes à ce projet (un travail préparatoire de fond sur la construction des maquettes doit donc être entrepris préalablement).

b) Ecole d'été/hiver Internationale (3 ECTS)

Financement annuel d'une école d'été (ou d'hiver) (jusqu'à 16 000 €).

L'école devra être majoritairement enseignée en anglais, être interdisciplinaire, s'inscrire dans au moins 3 parcours de Masters et ouverte à tous les étudiants de Master et de doctorat de l'institut. L'école devra être accessible aux étudiants CIVIS ainsi qu'aux professionnels. Les responsables du projet devront montrer qu'ils bénéficieront du soutien de leur composante pour assurer les tâches administratives liées à l'organisation d'une telle école,

2.2. Programme 2: Nouvelles formations interdisciplinaire OCEAN (Master, DU, DESU, Mastere) ou transformation d'un master existant interdisciplinaire OCEAN

OCEAN pourra soutenir financièrement une partie de la création d'un nouveau programme interdisciplinaire : Parcours de Master, Mastère, DU, DESU. Ce programme devra :

- Atteindre les niveaux de labélisation TIGER pour les Masters
- Mutualiser les enseignements avec les autres parcours de Master

OCEAN pourra financer :

1. Le coût de 30 ECTS maximum,
2. 2 gratifications de stage par an.

Le Programme 2 n'est pas cumulable avec les dispositifs présentés dans le programme 1. Ces dispositifs, lorsqu'ils sont intégrés, comptent pour les 30 ECTS.

Depuis la création d'OCEAN, suite aux enquêtes sur les formations, des idées, non exhaustives ont mis en exergue plusieurs thèmes : devenir des zones humides, des enjeux dans les grands fonds (juridique, gouvernance, scientifique etc.), des plastiques en mer (aspects juridique, gouvernance, scientifique), des énergies marines etc..



3 Calendrier, modalités de soumission des candidatures

3.1. Modalités de dépôt des candidatures

La candidature à cet appel à projet se déroule en étapes décrites ci-après :

ETAPE 1 : DECLARATIONS D'INTENTION

La déclaration d'intention constitue une étape indispensable dans le processus. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection. Les parcours candidats **présentent leur projet** dans une(courte) **déclaration d'intention** qu'ils pourront saisir en ligne jusqu'au 8 juillet 2022.

<https://forms.gle/6RjLapuWVHcuYJo6>

ETAPE 2 : DÉPÔT DU PROJET DETAILLE- novembre 2022

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter, pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP ou au montage de projet le Directeur Adjoint Formation François Sabatier et/ou pour les questions MSE Directeur Adjoint MSE Julien Touboul.

Les parcours candidats devront montrer un soutien effectif de leur projet par leur composante de rattachement.

ETAPE 3 : mise en œuvre : rentrée 2023 ou 2024

3.2. Rôles clefs dans les projets lauréats

- **Responsable du projet** : chaque projet doit être porté par le responsable du parcours et /ou responsable du nouveau programme qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre en lien avec l'équipe pédagogique, l'ordonnateur et le gestionnaire financier.
- **Ordonnateur** : Il s'agira du RST de l'institut OCEAN à laquelle le responsable du projet de transformation est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif sera chargé des opérations financières et/ou administratives.
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le responsable du projet de transformation pour la gestion administrative du projet. Au sein de la composante du responsable du projet de transformation, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif ou l'assistant financier.

4 Documents et liens utiles

Informations générales sur OCEAN : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/institut-ocean>

Informations sur Objectives et Défis/challenges OCEAN <https://www.univ-amu.fr/fr/public/research-ocean>

Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>



Procédures A*Midex₁ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) :

<https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)

Appels à projets A*Midex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-coursamidex>

5 Annexes

Annexe 1 TIGER : Annexe relative au Unités d'Enseignement « mener un projet scientifique »

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-01/AAP%20TFR%20-%20Annexe%201%20-%20UEs%20Mener%20un%20projet%20scientifique.pdf>

Annexe 2 TIGER: Annexe relative aux blocs de compétences liées au domaine de la recherche

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-01/AAP%20TFR%20-%20Annexe%202%20-%20Blocs%20de%20competences%20recherche.pdf>

Annexe 3 TIGER : Annexe relative aux Cum Laude / exemple de dispositifs possibles

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-01/AAP%20TFR%20-%20Annexe%203%20-%20Cum%20Laude.pdf>

Annexe 4 TIGER : Annexe relative au seuil d'intervention des personnels issus des EPST dans les parcours

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-02/AAP%20TFR%20-%20Annexe%204%20-%20Seuil%20intervenants%20EPST.pdf>

Annexe 5 TIGER : Annexe relative au Unités d'Enseignement orientées insertion professionnelle

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-01/AAP%20TFR%20-%20Annexe%205%20-%20UEs%20Insertion%20Professionnelle.pdf>